



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

N° 85

PROCÈS-VERBAL

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} STEFANSON, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet de la campagne « Cool 2Be Kind ».

M^{me} FONTAINE et M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. MICKLEFIELD, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. HELWER, MALOWAY et MICHALESKI font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Seven Oaks de sorte que les familles et les aînés du nord de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun. (N. Meriuma, A. Chan, J. Novallasca et autres)

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 8 — *Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression du paragraphe 5(3).

Il s'élève un débat.

M. LAMONT, M^{me} la *ministre* COX, M^{me} MARCELINO (Logan) ainsi que MM. FLETCHER et SARAN interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Conformément au paragraphe 139(11) du *Règlement*, le député de Saint-Boniface demande la tenue d'un seul débat portant sur ses deuxième, troisième, quatrième, neuvième, dixième, onzième et douzième amendements à l'étape du rapport visant le projet de loi 8.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression de l'article 7.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression de l'article 8.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression de l'article 9.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression de l'article 18.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression de l'article 19.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression de l'article 22.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression de l'article 24.

Il s'élève un débat.

MM. LAMONT et GERRARD, M^{me} la *ministre* COX, M^{me} MARCELINO (Logan) ainsi que MM. SWAN et FLETCHER interviennent. Les amendements visant les articles 7, 8, 9, 18, 19, 22 et 24, mis aux voix, sont rejetés à la majorité.

Conformément au paragraphe 139(11) du *Règlement*, le député de Saint-Boniface demande la tenue d'un seul débat portant sur ses cinquième, huitième et treizième amendements à l'étape du rapport visant le projet de loi 8.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression de l'article 10.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression de l'article 14.

M. LAMONT propose que le projet de loi 8 soit amendé par suppression de l'article 27.

Il s'élève un débat.

MM. LAMONT et GERRARD, M^{me} MARCELINO (Logan), M^{me} la *ministre* COX ainsi que MM. ALLUM et FLETCHER interviennent. Les amendements visant les articles 10 et 14, mis aux voix, sont rejetés à la majorité.

L'amendement visant l'article 27, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMONT
LAMOUREUX

LATHLIN
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SMITH (Point Douglas)
SWAN..... 13

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 35

La séance est levée à 17 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger